



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

« LE PATRIMOINE D'ETRELLES »

La bibliothèque La Bulle, service municipal de la mairie d'Etreilles, organise un concours de photographies.

Article 1 : thème du concours

Les clichés auront pour thème « Le patrimoine d'Etreilles ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le service se réserve la possibilité d'invalider à tout moment la participation de personne qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Ne peuvent pas participer les personnes directement impliquées dans l'organisation du concours (salariés et bénévoles de la bibliothèque, élus de la commune)

Article 3 : Durée et déroulement du concours

Le concours est ouvert du 28 octobre au 25 novembre 2023. Les votes auront lieu du 6 au 22 décembre 2023. Les résultats seront proclamés et affichés le 5 janvier 2024.

Article 4 : Modalités de participation

La photographie devra être envoyée dans les délais au format numérique « jpg » par mail à l'adresse bibliotheque@etrelles.bzh (préciser nom, prénom, coordonnées).

Les photographies ne doivent ni être retouchées ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photographies proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraires et artistiques ; à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photographies. Ils ou elles consentent à ce titre à ce que ces photographies puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Si les photographies représentent d'autres personnes (adultes et/ou enfants), les participants devront avoir obtenu l'autorisation de celles-ci ou des parents des enfants afin de permettre au service d'utiliser ces clichés.

Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toutes personnes et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

Article 5 : Jury du concours

Les clichés seront imprimés au format 13 x 18 cm et exposés à la bibliothèque. Au cours du mois de décembre, les publics pourront voter pour leur photographie préférée à raison d'un vote par personne. Les trois photographies ayant reçu le plus grand nombre de voix seront primées. Les gagnants seront contactés début janvier 2024 et invités à venir recevoir leur prix.

Trois prix :

1^{er} prix : bon d'achat de 30 € à la Librairie Vitreenne.

2^{ème} prix : bon d'achat de 20 € à la Librairie Vitreenne.

3^{ème} prix : bon d'achat de 10 € à la Librairie Vitreenne.

Les résultats seront affichés dans la bibliothèque ainsi que mis en ligne.

Article 6 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants et votants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation ou de leur vote selon les modalités du présent règlement.